



LES BURALISTES BELGES

Prodipresse
Plus forts ensemble



Xavier Deville

Originaire de Liège, Xavier Deville est imprimeur de formation. N'ayant pas trouvé son imprimerie idéale, il décide de reprendre la librairie/presse de son quartier en 1995 alors âgé de 24 ans. Il rentre au service de l'Union Professionnelle de Liège en 1997 et se forme à la défense des intérêts de sa profession auprès de ses pairs. En 2004, il répond positivement à la demande de Walter Agosti pour fusionner les différentes Unions Professionnelles francophones de Belgique sous une seule Organisation Professionnelle. Suite à cette décision, il devient le Vice-président de Prodipresse. Poste qu'il occupa jusqu'en juin 2017 avant de succéder à Walter Agosti en tant que Président de Prodipresse, l'organisation des libraires/presse belges francophones indépendants.

PRESENTATION DE L'ORGANISATION NATIONALE: PRODIPRESSE

ORGANISATION, MISSIONS ET OBJECTIFS

En tant qu'organisation professionnelle, nos buts et objectifs sont de défendre, promouvoir, soutenir et mener à bien des projets de développement économique pour le réseau des libraires/presse indépendants (presse, tabac, jeux). Prodipresse est reconnue par les acteurs institutionnels et ceux présents sur le marché (le monde du jeu, le monde politique, l'industrie du tabac, les

éditeurs de presse, les distributeurs, etc.).

Avec à la barre des gens du métier, un regard est porté sur la profession, ses changements, ses contraintes et ses développements pour les anticiper et y remédier si nécessaire.

Nous mettons également à la disposition du réseau une équipe de quatre personnes qui leur vient en aide et qui répond à leurs

besoins, questions et problèmes.

Nous proposons aussi des outils de communication indispensables comme un magazine, un site internet et pour nos membres une Newsletter hebdomadaire ainsi qu'un groupe Facebook qui leur sont exclusivement réservés.

Au-delà de ces buts et objectifs, des avantages pour nos membres sont négociés auprès de partenaires.



SYSTÈME DE DISTRIBUTION DU TABAC

Qui sont les revendeurs de tabac? Les revendeurs de tabac en Belgique sont tout point de vente qui dépose une attestation de demande de vente de tabac auprès de l'administration publique des douanes et accises. Le pays compte actuellement 13.207 points de vente tabac.

Organisation des points de vente. Historiquement, le libraire/presse (marchands de journaux) était la personne de référence pour la vente du tabac après-guerre. Par la suite sont apparus les distributeurs automatiques, les grandes surfaces, les stations d'essence et les night shop. Néanmoins, cette profession ré-

siste dans le temps et avec ses 2.378 librairies/presse, elle représente aujourd'hui à elle seule 18% de l'ensemble du réseau.

Le revenu des détaillants. Le tabac représente un tiers des revenus net du libraire/presse. Il fait partie d'un des trois piliers historiques de vente que sont le tabac, la presse et le jeu.



FISCALITE TABAC

L'Etat belge encaisse en moyenne 78% de taxes sur les ventes publiques des produits du tabac. Les recettes fiscales sur le tabac ont rapporté plus de 3 milliards d'euros en 2018. Plus de 8 milliards de cigarettes vendues, en augmentation par rapport aux autres années, en grande partie grâce aux achats transfrontaliers des français.

VARIETE DES PRODUITS ET SERVICES

Bien que les produits de presse, les produits du tabac et les jeux de hasard forment les «trois piliers» historiques du secteur, ils ne sont plus aussi lucratifs et l'avenir de notre profession se profile dans la diversification de l'offre. L'arrivée sur nos étales de produits alternatifs mais aussi de nouveaux services aux citoyens peut garantir un chiffre d'affaires plus important. Face à cette conjoncture, les libraires/presse belges

réagissent et veulent faire évoluer leur métier. Suite à l'annonce de l'arrivée du paquet neutre, Prodipresse a présenté au Ministre des PME et au Ministre de la Santé en juin 2018, un plan pour affirmer notre volonté de s'inscrire pleinement dans la prévention sur le tabagisme. Pour cela, ils soutiennent certaines propositions du texte de loi présenté à la Commission Santé, comme la commercialisation des produits du

tabac exclusivement chez les libraires/presse. Dans l'absolu, les libraires/presse souhaitent devenir le réseau référent pour aider les clients à arrêter de fumer. Cependant, la mise en place de mesures d'accompagnement structurelles pour aider le réseau des libraires/presse est indispensable pour compenser les pertes de revenus engendrées par les politiques de santé pour lutter contre le tabagisme.

LOIS NATIONALES QUI S'APPLIQUENT A LA PROFESSION

- L'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés est en vigueur depuis 2009.
- L'interdiction de vente de produits du tabac aux moins de 18 ans est entrée en vigueur le 1er novembre 2019.

Etant donné que la vente d'alcool et de jeux est également interdite aux mineurs, Prodipresse a lancé une grande campagne d'information auprès de ses libraires/presse mais aussi auprès de la population, afin de sensibiliser les consommateurs de ces trois produits. Le message du slogan visible chez tous nos membres est: *"Si tu veux acheter, tu dois être majeur"*.

L'idée mise en avant est de responsabiliser avant tout le consommateur: c'est lui qui doit savoir s'il peut acheter tel produit ou pas et qui doit respecter la loi. En outre, Prodipresse a accompagné les commerçants pour leur permettre de mieux appréhender leurs devoirs mais aussi leurs droits, comme celui de demander la présentation d'une carte d'identité en cas de doute sur l'âge.

- Instauration du paquet neutre sur tous les produits du tabac depuis le 1^{er} janvier 2020. Pour permettre aux commerçants de s'adapter à cette nouvelle réglementation, Prodipresse a organisé une

série de séances d'informations dès septembre 2019.

Pour rappel, les produits de tabac en Belgique regroupent les cigarettes et le tabac qui sont concernés par le paquet neutre, mais aussi les pipes à eau (chicha), les cigarillos, les cigares, le tabac à pipe et les cigarettes électroniques qui ne sont pas inclus dans la nouvelle législation. Les fabricants et les grossistes de tabac seront dans l'obligation de distribuer vers les détaillants des produits de tabac neutres à partir du 1er janvier 2020. Et les détaillants auront un an pour liquider et mettre en conformité leur stock.



Prodipresse
Plus forts ensemble



Prodipresse A.S.B.L.
Rue des Guillemins, 139
8ème étage
4000 Liège Spacesworks
T: +32 (0)10412064
Fax +32 (0)10402364
E: secretariat@prodipresse.be
W: <https://prodipresse.be>

DONNÉES CLÉS

- Chiffre d'Affaires Tabacs: plus de 8 milliards d'euros;
- Recettes fiscales Tabacs: un peu plus de 3 milliards;
- Fumeurs en Belgique: 22% (dont 17% tous les jours);
- Points de vente tabac: 13.200;
- Libraires/Presse/Tabac: 2.378.